

Compte-rendu synthétique de la réunion du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon du 12 juin 2019 à Moissac Bellevue

FORMATION CHARTE du PARC

Etaient présents

Membres du comité syndical :

- Jean Pierre BAGARRE, Aiguines
- Jean-Marie PAUTRAT, Allons
- François TANZY, Angles
- Antoine FAURE et Jean-Pierre CIOFI, Aups
- Corinne PELLOQUIN, Bauduen
- Johanna LOCATELLI, Blieux
- Jean-Paul GOLÉ, Castellane
- Marie-France DURANDO, Comps /Artuby
- Hervé PHILIBERT, Ginasservis
- Alain ROUX, Gréoux les bains
- Annick BATESTI et Jean-Noël STARK, La Bastide
- Raymonde CARLETTI, La Martre
- Marie-Hélène RIBIERE, La Palud sur Verdon
- Gérard MARIIGNANE, La Verdière
- Jean-Paul ROUX, Le Bourguet
- Jacques ESPITALIER, Quinson
- Michel OPPOSITE, Régusse
- Claude ARNAUD, Riez
- Patrick ROY, Roumoules
- Paul CORBIER, St Julien du Verdon
- Arlette RUIZ, St Julien le Montagnier
- Bernard CLAP, Trigance
- Bernard MAGNAN, Valensole
- Christiane PHILIBERT, Vinon sur Verdon
- Eliane BARREILLE, Roselyne GIAI-GIANETTI et Jean BACCI, Conseil régional Provence Alpes côte d'Azur
- Philippe POULEAU, Provence Alpes Agglomération
- Rolland BALBIS, Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon

Invités :

- Gérard LAGARDE, commune de Riez
- Alain FERRARIS, commune de Rougon
- Alain MARTEL, Chambre d'agriculture 04
- Jean PUIG, Conseil de développement du Parc du Verdon
- François PATOUREAUX, CCI 83
- Jean-Marie GARRON, Jacques AVANIAN, Artignosc sur Verdon
- Maxime BLANC, Colmars les Alpes
- Jean-François FERRACHAT, La Roque Esclapon
- Jean-Claude GAL, Seillans
- Jean-Marie SGARAVIZZI, Thorame-Haute
- Patrick VINENTELLI, Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon

1. Révision de la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Modification du périmètre d'étude

Le Comité syndical du 30 janvier a validé la liste des communes intégrées dans le périmètre d'étude sur la base des propositions du comité scientifique et en tenant compte des critères de cohérence territoriale et des réponses formulées par les communes concernées. Entre temps la commune de Brunet, adhérente à la première charte, a modifié sa position et a demandé à intégrer le périmètre.

Pour rappel le comité scientifique dans son avis (favorable à l'intégration de Brunet) avait mis en avant les arguments suivants :

- cohérence territoriale car continuité du plateau de Valensole,
- la commune faisait déjà partie du Parc dans la première charte et beaucoup d'acteurs sont intégrés dans des démarches pilotées ou co-animées par le Parc : valorisation des produits locaux, circuits courts, Regain, Natura 2000

A l'unanimité les membres du Comité syndical approuvent l'intégration de la commune de Brunet au périmètre d'étude, portant le nombre de communes à 59. Ce périmètre sera soumis au conseil régional le 26 juin.

Processus de concertation

Les membres du comité syndical ont échangé sur les objectifs et les attentes des élus du Parc relatifs à la participation du public au processus de révision afin de clarifier les niveaux d'association, les principes souhaités par les élus et enfin de définir les conditions de déroulement de la concertation qui en découlent. Le processus de concertation a été validé à l'unanimité.

Toutes les informations relative à la révision de la charte sont disponibles sur le site internet du Parc : www.parcduverdon.fr rubrique Le Parc / #Verdon2038.

Etaient présents

Membres du comité syndical :

- Jean Pierre BAGARRE, Aiguines
- Jean-Marie PAUTRAT, Allons
- François TANZY, Angles
- Antoine FAURE et Jean-Pierre CIOFI, Aups
- Liliane MONTALAND, Bargème
- Corinne PELLOQUIN, Bauduen
- Johanna LOCATELLI, Blieux
- Jean-Paul GOLÉ, Castellane
- Marie-France DURANDO, Comps /Artuby
- Hervé PHILIBERT, Ginasservis
- Alain ROUX, Gréoux les bains
- Annick BATTESTI et Jean-Noël STARK, La Bastide
- Raymonde CARLETTI, La Martre
- Marie-Hélène RIBIERE, La Palud sur Verdon
- Gérard MARIGNANE, La Verdrière
- Jean-Paul ROUX, Le Bourguet
- Jacques ESPITALIER, Quinson
- Michel OPPOSITE, Patrick GENDRY, Régusse
- Claude ARNAUD, Riez
- Patrick ROY, Roumoules
- Paul CORBIER, St Julien du Verdon
- Arlette RUIZ, St Julien le Montagnier
- Bernard CLAP, Trigance
- Bernard MAGNAN, Valensole
- Christiane PHILIBERT, Vinon sur Verdon
- Jean-Marie GARRON, Jacques AVANIAN, Artignosc sur Verdon
- Maxime BLANC, Colmars les Alpes
- Jean-François FERRACHAT, La Roque Esclapon
- Jean-Claude GAL, Seillans
- Jean-Marie SGARAVIZZI, Thorame-Haute
- Eliane BARREILLE, Roselyne GIAI-GIANETTI et Jean BACCI, Conseil régional Provence Alpes côte d'Azur
- Rolland BALBIS, Patrick VINENTELLI, Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon

1. Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2019 à Saint André les Alpes

2. Décision modificative n° 1 au BP 2019 du Parc naturel régional du Verdon

Les membres du comité syndical valident la décision modificative n° 1 du budget du Parc permettant d'inscrire les actions qui étaient en attente de confirmation des financements lors de l'élaboration du budget primitif et qui n'avaient donc pas été inscrites à ce moment-là.

3. Décision modificative n° 1 au BP 2019 de la Régie

Les membres du comité syndical valident la décision modificative n° 1 du budget de la Régie de manière à corriger l'affectation du résultat : R001 : - 55 662,31

4. Modification des statuts de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon

Les membres du comité syndical décident de modifier l'article 3 des statuts de la Régie par souci de cohérence avec la dernière modification des statuts du syndicat, et de manière à prévoir que les postes de délégués des communes puissent être pourvus par les représentants du collège des communes **ou de celui des intercommunalités.**

5. Compte rendu de la séance de Bureau du 18 mars 2019

Les membres du comité syndical ont pris acte du compte rendu de la séance de Bureau du 18 mars 2019 à Puimoisson qui était disponible sur l'extranet des élus.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

A Moustiers Sainte Marie, le 19 juin 2019

Le Président
Bernard CLAP

